



## **Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics**

### **Réponse au postulat de M. Valéry Beaud**

« Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public »

### **Réponse au postulat de Mme Maria Velasco**

« Pour une place Centrale conviviale et accueillante »

### **Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts**

« La Place de la Sallaz aux piétons »

### **Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts**

« Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »

Rapport-préavis N° 2021 / 13

Lausanne, le 11 février 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

### **1. Résumé**

La Ville de Lausanne va connaître un développement sans précédent ces dix prochaines années, avec de nombreuses évolutions urbanistiques (Plaines-du-Loup, Sébeillon, Beaulieu, Rasude, etc.) et la réalisation de grandes infrastructures de transport public (tramway, m3, mise en souterrain du LEB, transformation de la Gare de Lausanne). En parallèle, il s'agit de répondre aux ambitieux objectifs du Plan climat.

Avec ce préavis, la Municipalité propose une nouvelle politique d'aménagement des espaces publics qui répond aux enjeux identifiés et a pour objectif de rendre notre ville plus attractive, accueillante et durable et repose largement sur l'expérience des actrices et acteurs du territoire. Cette politique s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan directeur communal.

Consciente des défis que pose la transition vers des espaces publics « à échelle humaine », la Municipalité a fait le choix de décliner son action en petites et grandes interventions.

Pour ce faire, la Municipalité prévoit notamment de se doter d'outils adaptés aux particularités territoriales (chartes des espaces publics, participation de la population, ...) et faisant la part belle aux retours des usagères et usagers.

Le présent rapport-préavis répond en outre à quatre postulats demandant une requalification de l'espace public dans une logique inclusive.

### **2. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis expose la stratégie municipale et les principes et les outils de requalification des espaces publics lausannois.

Le rapport-préavis répond en outre à 4 postulats :

- au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » ;
- au postulat de postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » ;
- au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » ;
- postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

### 3. Table des matières

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 1.    | Résumé .....   | 1  |
| 2.    | Objet du rapport-préavis .....   | 1  |
| 3.    | Table des matières.....  | 2  |
| 4.    | Préambule .....  | 3  |
| 5.    | La politique d'aménagement des espaces publics .....   | 3  |
| 5.1   | Les enjeux de nos espaces publics .....  | 3  |
| 5.2   | La priorisation des interventions : petits pas ou grands projets ? .....   | 6  |
| 5.3   | Le déploiement territorial .....   | 8  |
| 5.3.1 | Le centre-ville .....  | 8  |
| 5.3.2 | Autour des sites majeurs de mutation urbaine .....   | 12 |
| 5.3.3 | Les quartiers .....  | 13 |
| 5.4   | Les outils .....   | 16 |
| 5.4.1 | Les chartes d'aménagement : vers une harmonisation des pratiques .....   | 16 |
| 5.4.2 | L'expertise des lausannois·e-s, le monitoring et les bilans d'usages .....   | 17 |
| 5.5   | Conclusion .....   | 21 |
| 6.    | Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ».....   | 21 |
| 6.1   | Rappel du postulat .....   | 21 |
| 6.2   | Réponse de la Municipalité.....  | 21 |
| 7.    | Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » .....                | 22 |
| 7.1   | Rappel du postulat .....   | 22 |
| 7.2   | Réponse de la Municipalité.....  | 22 |
| 8.    | Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » ...                          | 24 |
| 8.1   | Rappel du postulat .....   | 24 |
| 8.2   | Réponse de la Municipalité.....  | 24 |
| 9.    | Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »..... | 26 |
| 9.1   | Rappel du postulat .....   | 26 |
| 9.2   | Réponse de la Municipalité.....  | 26 |
| 10.   | Impact sur le développement durable .....  | 27 |
| 11.   | Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap .....  | 28 |
| 12.   | Aspects financiers .....   | 28 |
| 12.1  | Incidences sur le budget d'investissement .....  | 28 |
| 12.2  | Incidences sur le budget de fonctionnement .....   | 28 |
| 13.   | Conclusions.....   | 28 |

## 4. Préambule

Depuis le début de la législature, la Municipalité a à cœur de défendre une politique de revalorisation des espaces publics<sup>1</sup>, ces derniers étant restés trop longtemps le « parent pauvre » de la politique urbanistique. Si des efforts considérables ont été consentis dans le passé pour déployer des projets de développement et de densification urbaine ainsi que des projets d'infrastructure en faveur d'une mobilité durable, force est de constater que la Ville de Lausanne a marqué un certain retard en matière de politique des espaces publics. Par ailleurs le nouveau Plan directeur lausannois affirme explicitement le besoin de doter Lausanne d'une politique des espaces publics cohérente avec les développements urbains à venir, en différenciant les enjeux du centre-ville, des sites majeurs de mutation urbaine et des quartiers.

Par ce rapport-préavis, la Municipalité propose d'asseoir les grands principes de sa politique de requalification des espaces publics, qu'il s'agit de considérer comme une pièce essentielle de son développement urbanistique, ainsi qu'un levier d'action majeur qui permettra de répondre aux défis et objectifs du Plan climat.

Elle souhaite également confirmer les grands axes de la stratégie des espaces publics lausannois, qu'il s'agira de développer par la suite.

## 5. La politique d'aménagement des espaces publics

### 5.1 Les enjeux de nos espaces publics

L'aménagement des espaces publics urbains représente un défi permanent, car il s'agit de concilier les attentes multiples et parfois contradictoires de la population et des différents acteurs, tout en restant au service d'une vision commune et partagée. La Municipalité a confirmé l'importance de l'espace public dans le tissu urbain, sa fonction essentielle pour le vivre ensemble, son rôle dans la lutte contre les changements climatiques ou encore sa fonction de « vitrine » pour l'attractivité de la ville.

La Municipalité propose une politique des espaces publics qui intègre systématiquement les différents **enjeux** suivants, à savoir :

- **la mobilité durable** : les routes et rues qui font partie de l'espace public restent le support principal de la mobilité urbaine ; les projets d'aménagement de l'espace public sont l'occasion de rééquilibrer l'usage de la voirie afin d'assurer une place de choix en priorité aux modes actifs et aux transports publics ;
- **le lien social et la demande sociale** : l'espace public est le support par excellence de la vie sociale, il doit être en mesure d'accueillir des usages diversifiés (jeu, rencontre, prélassement, etc.) et de répondre aux besoins d'accessibilité de l'ensemble de la population en respectant les préceptes de l'accessibilité universelle ;
- **l'environnement** : l'espace public est l'un des leviers de la lutte contre les effets du changement climatique ; son aménagement local peut contribuer à réduire les effets des îlots de chaleur urbains par le renforcement de l'arborisation<sup>2</sup> ou l'introduction de points d'eau. La perméabilisation des sols participe à mitiger les effets des événements climatiques exceptionnels. De plus, l'espace public urbain restant particulièrement exposé aux nuisances environnementales (bruit, pollution atmosphérique, etc.), sa requalification présente l'opportunité de réduire certaines nuisances directement à la source ou d'en mitiger les effets ;
- **l'activité économique** : un espace public de qualité contribue à l'attractivité commerciale ; les rues piétonnes, les places publiques offrent autant d'opportunités d'encourager l'activité

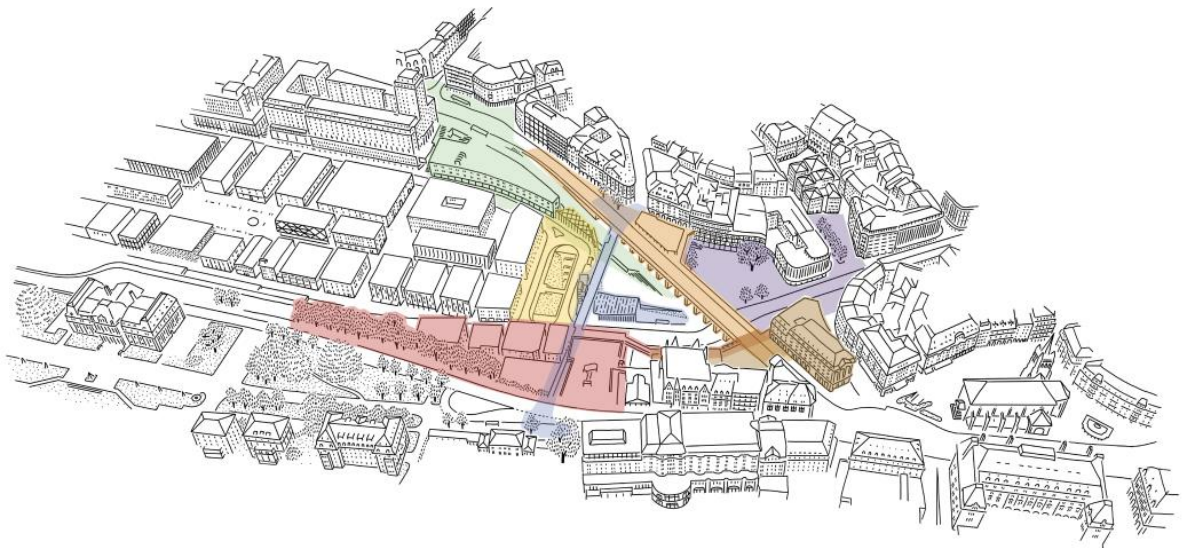
<sup>1</sup> Le Plan directeur communal en cours de révision définit en ces termes l'espace public : « L'espace public (au sens large, y compris les espaces verts) se trouve à l'articulation des enjeux liés aux centralités, à la densité et à la programmation. Il est le service premier de la Ville et constitue le levier privilégié des pouvoirs publics pour amorcer une requalification de certains espaces de la ville ». A noter que le présent rapport-préavis traite spécifiquement de la stratégie des espaces publics urbains : rues, places, etc.

<sup>2</sup> Le Plan climat prévoit notamment un doublement de la canopée sur les espaces publics urbains d'ici à 2040.

économique, que ce soit par un effet de vitrine, par la possibilité d'offrir des terrasses aux établissements de restauration ou par leur capacité à accueillir divers événements et manifestations ;

- **l'identité et le patrimoine** : un espace public de qualité contribue à la définition de l'identité et au rayonnement de la ville. Les grands projets offrent en particulier l'occasion de mettre en valeur le patrimoine lausannois, qu'il soit bâti ou paysager ;
- **la sécurité publique** : que ce soit sous l'angle de la sécurité routière ou celui du sentiment de sécurité en milieu urbain, la requalification des espaces publics peut contribuer significativement à l'amélioration de l'ambiance et des conditions de circulation locales, au bénéfice des usagères et usagers les plus vulnérables.

Afin de sortir d'une vision strictement « utilitaire » des espaces publics, orientée principalement sur la gestion des flux de circulation, la Municipalité défend désormais la prise en compte de ces différents enjeux dans le cadre des projets d'aménagement de l'espace public dont elle a la charge. A titre d'exemple, quelques démarches et projets en cours sont présentés ci-après afin d'illustrer la diversité d'approches permettant de prendre en compte ces enjeux et objectifs.



**Mobilité durable** : L'arrivée du m3 offrira l'opportunité de repenser la place de l'Europe comme une véritable place urbaine avec une fonction d'interface pour une mobilité durable.

Source : apaar



**Lien social** : Dans le quartier de la Borde, la marche des Femmes, menée en septembre 2020, a permis d'entendre des habitantes et usagères et de définir leurs besoins sociaux : ces constats alimenteront le futur projet de requalification de l'avenue de la Borde. Source : BFM



**Environnement** : Dans le quartier de Sévelin, le passage en zone de rencontre permet d'améliorer les qualités environnementales de cet ancien quartier industriel. Quelque 160 nouveaux arbres y seront plantés et la part des surfaces perméables significativement augmentée. Source : Ville de Lausanne



**Identité et patrimoine** : L'installation de nouveaux bancs sur la place St-François permet de profiter d'une belle vue sur l'église Saint François. Source : Ville de Lausanne

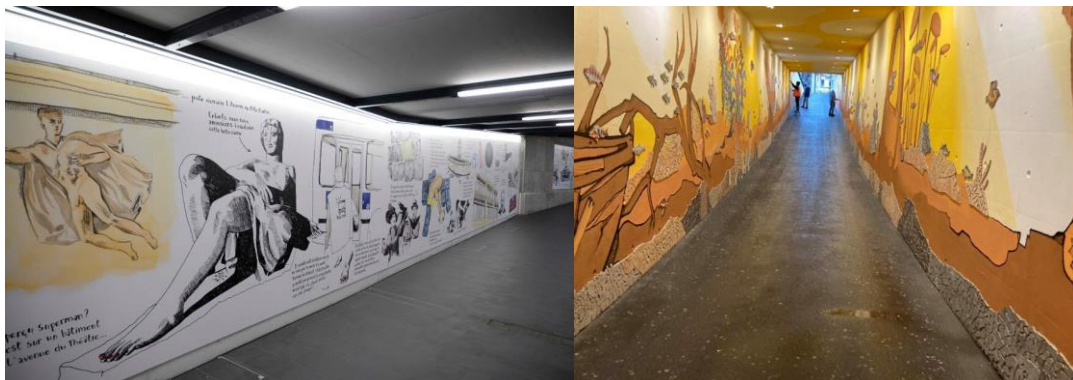
L'activité économique a été fortement impactée par les événements de 2020. Les actions entreprises par la Municipalité sur l'espace public ont contribué à soutenir les commerces lausannois.



**Economie** : L'extension du marché sur la rue Centrale le samedi apporte convivialité et incite à la mobilité active, tout en offrant des conditions plus attractives aux commerces alentours.

Source : CBRE

Les actions permettant d'améliorer la sécurité publique passent également par un travail sur le sentiment de sécurité.



**Sécurité** : La réhabilitation de passages souterrains, comme à St-François et à Chauderon, permet d'en améliorer le sentiment de sécurité. Source : Ville de Lausanne

## 5.2 La priorisation des interventions : petits pas ou grands projets ?

Les défis sont nombreux en matière d'espace public et les ressources loin d'être infinies. Si la requalification de l'espace public ne représente pas l'investissement public le plus onéreux, les finances communales ne permettent pas d'intervenir, en une fois, sur l'ensemble des espaces publics qui font l'objet d'attentes de la population.

La Municipalité a confirmé, dans son programme de législature 2016- 2021, sa volonté de « développer une politique d'aménagement qui combine des interventions rapides, légères et éphémères dans l'espace public avec des réflexions urbanistiques à plus long terme ».

Ainsi, d'une part les places majeures du centre-ville, les rues et avenues parcourues par les futurs axes de transports publics (BHNS, tramway t1), les espaces publics des sites de mutation urbaine ou

encore les interfaces majeures de transports publics font et continueront à faire l'objet de démarches de projet dédiées. Dans les quartiers, des interventions plus ciblées devront être planifiées pour requalifier les espaces publics les plus importants (centralités de quartier, abords des écoles, etc.).

D'autre part, des campagnes d'intervention ciblées sont déployées chaque année. Le préavis « Rues vivantes »<sup>3</sup> adopté par le Conseil communal en 2018 a notamment permis de financer de nombreuses mesures de petite échelle qui contribuent à améliorer la qualité des espaces publics par touches successives. Ainsi, en 2020, pas moins de 270 interventions distinctes ont été menées sur l'espace public en faveur des piétonnes et piétons, comme la création ou l'adaptation de traversées piétonnes, le déploiement de bancs-relais, la création de bandes podo-tactiles ou d'abaissements de trottoirs, la mise en place de zones de rencontre ou encore des interventions permettant de sécuriser le chemin de l'école. La simple pose d'un mobilier urbain adapté suffit parfois à modifier les usages d'un espace public délaissé.



*L'installation de nouveau mobilier, notamment des tables de pique-nique sur la place Arlaud, invite les passantes et passants à s'y attarder. Source : Ville de Lausanne*

L'association de quartier Montelly-Vit avait identifié depuis longtemps l'espace devant le Centre de vie enfantine comme une potentielle « centralité de quartier ». L'espace public éphémère réalisé durant l'été 2020 sur quelques cases de stationnement a permis de confirmer son potentiel, en particulier pour les enfants du quartier.



*Le temps d'un été, la nouvelle placette de Montelly a accueilli les jeux d'enfants et invité au délassement des riveraines et riverains. Source : Ville de Lausanne*

<sup>3</sup> Préavis N° 2018/11 « "Rues vivantes" - Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic - Demande de crédits d'études et de réalisation ».



*Le quartier Midi – Beauséjour offre un cadre de vie agréable aux riverains et aux commerces, à deux pas du centre-ville et de la gare de Lausanne. L'espace public n'est toutefois pas à la hauteur des qualités du lieu. La Ville a testé son passage en zone de rencontre dans le cadre du déconfinement de 2020, afin d'en améliorer l'attractivité, ce qui pourrait déboucher sur sa pérennisation.*

*Source : Ville de Lausanne*

### 5.3 Le déploiement territorial

Conformément aux enjeux exprimés dans son Plan directeur communal et son Plan climat, la Ville de Lausanne doit modifier en profondeur son territoire ces prochaines années. Sous l'angle des espaces publics, la Municipalité propose de hiérarchiser les enjeux à venir en distinguant le centre-ville, les sites majeurs de mutation urbaine et les quartiers lausannois.

#### 5.3.1 Le centre-ville

##### **Le diagnostic des espaces publics**

Consciente que les espaces publics du centre-ville représentent un défi à part entière, la Municipalité a porté une attention toute particulière à ce secteur emblématique du territoire urbain, vitrine de la Ville. Elle a mandaté l'agence d'urbanisme danoise Gehl Architects, reconnue au niveau international, pour mener un diagnostic de ces lieux<sup>4</sup>. Réalisée principalement en 2019 et menée en partie sur le terrain, la démarche de diagnostic a révélé les qualités et les faiblesses du centre-ville, identifié les principales activités pratiquées par ses usagères et usagers et listé une série de recommandations stratégiques afin d'en améliorer la qualité.

L'observation de terrain est au centre de l'élaboration de ce rapport au travers de la méthode « Public Space Public Life » (PSPL)<sup>5</sup> développée par l'agence Gehl. Ainsi, les espaces publics du centre-ville ont été auscultés sous l'angle de leurs usages, de leur fréquentation, de leurs atouts et de leurs faiblesses. Par ailleurs, les objectifs tout comme les résultats de ces enquêtes de terrain ont été partagés et débattus au travers d'ateliers au sein de l'administration communale et avec des expert-e-s de l'EPFL afin de dégager une vision commune autour des enjeux du centre-ville.

Cette démarche d'observation a permis de mettre en avant plusieurs constats. Compact et densément peuplé, le centre-ville lausannois a de nombreux atouts comme la qualité de son patrimoine, la diversité de ses ambiances et la richesse de sa programmation culturelle et commerciale. Sa topographie particulière est également un point fort, reconnu par l'agence Gehl comme une spécificité et un atout que Lausanne devrait mettre en avant, mais qui constitue aussi un défi du point de vue de l'accessibilité. L'omniprésence de l'automobile dans un périmètre relativement compact, tant en matière d'emprise routière que de stationnement en surface, a également été relevée comme un vrai point d'attention impactant défavorablement l'attractivité du centre-ville. Enfin, les enquêtes-terrains

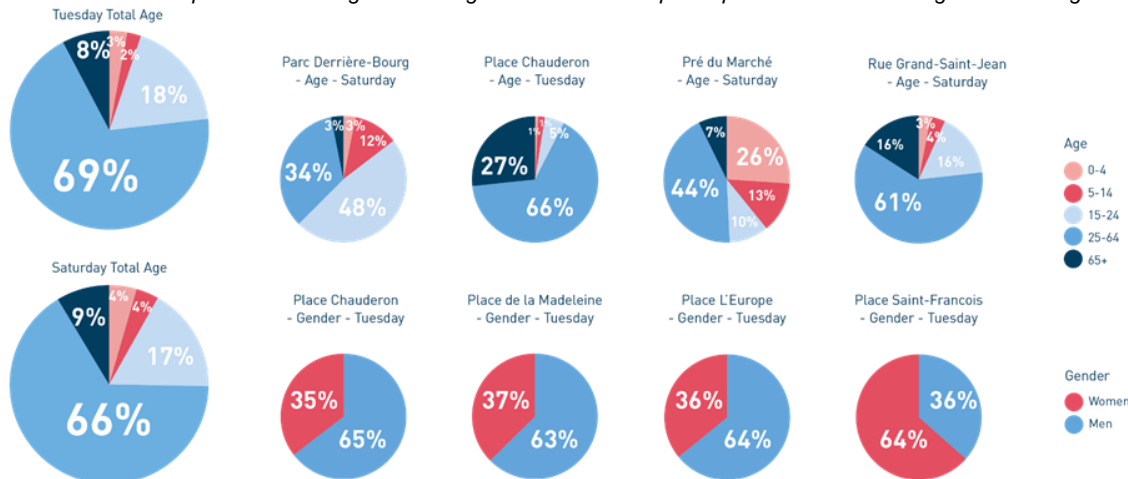
<sup>4</sup> Le rapport de l'agence Gehl et une synthèse sont disponibles en annexe.

<sup>5</sup> Méthode « Public Space Public Life » qui peut être traduite par « Espace public & vie publique ».



ont permis de factueliser une donnée importante et jusqu'ici non quantifiée, à savoir la sous-représentation des femmes, des seniors et des enfants dans les espaces publics.

Tableau 1 : Répartition des usagères et usagers de différents espaces publics en fonction du genre et de l'âge



Source : Gehl Architects

Sur la base de ces constats, les mandataires en collaboration avec les services et les experts ont proposé une vision pour l'avenir du centre-ville : valoriser l'ambiance cosmopolite en s'appuyant sur les vues fantastiques, la forte culture de marché et la bonne mixité sociale ; renforcer la visibilité de l'art et de la culture sur l'espace public ; développer la mobilité active et les transports publics en proposant un meilleur équilibre entre les modes de déplacement ; offrir un centre-ville plus ludique ; adapter notre centre-ville aux enjeux du réchauffement climatique ; encourager la participation citoyenne tant pour définir les espaces publics de demain que pour les faire vivre.

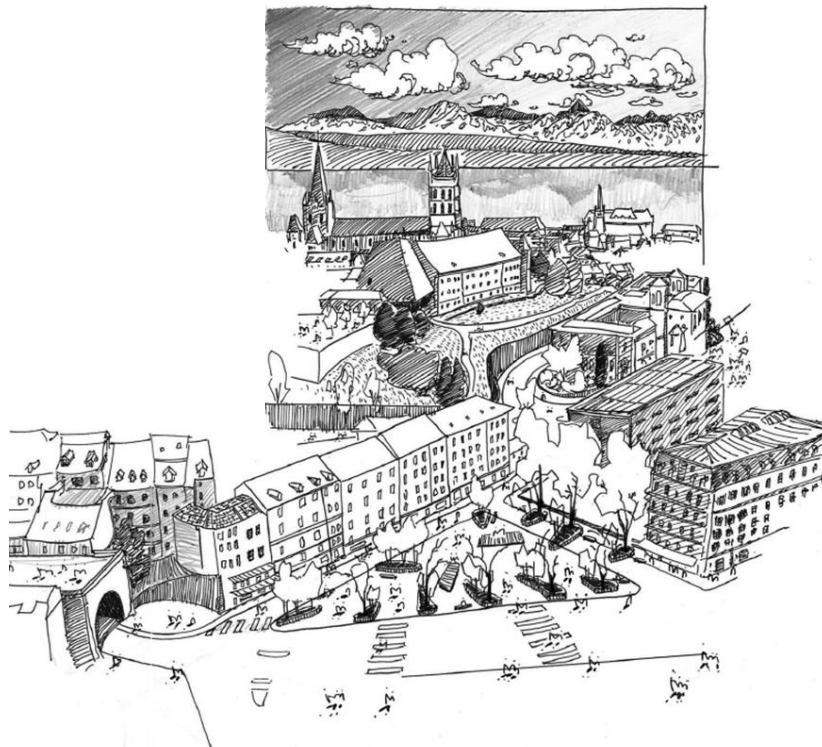
Cette vision se décline autour de neuf **mesures clés** permettant d'appréhender les projets actuels et futurs que notre Municipalité doit mener mais surtout de proposer des actions concrètes pour mettre en œuvre ces ambitions :

- offrir un partage plus équilibré entre les modes de transports, en développant des projets qui traitent de front les enjeux de la mobilité et des espaces publics comme un tout ;
- accorder plus d'attention aux personnes à pied et à vélo, en améliorant les possibilités de déplacement des modes actifs ;
- redonner à la « rue » son rôle d'espace public, en gommant le caractère fortement routier de nos rues et avenues ;
- s'adapter aux changements climatiques avec des expériences « vertes et bleues » (présence de l'eau et du végétal) et en intégrant les enjeux microclimatiques dans chaque projet ;
- célébrer la topographie en mettant en valeur les points de vue uniques à Lausanne ;
- renforcer une identité lausannoise forte et unique par une mise en valeur de son patrimoine et son caractère, et en multipliant les présences artistiques dans l'espace public ;
- inviter à la vie sociale en créant de espaces de toutes les échelles, pour tous les publics ;
- offrir une vie quotidienne de qualité pour toutes et tous en prenant aussi en compte les besoins des habitant.e-s du centre-ville ;
- faire du centre-ville un forum citoyen en mutualisant les espaces publics et para-publics et en améliorant les liens entre l'intérieur et l'extérieur des grandes institutions.

## Du diagnostic à l'action

En parallèle à cette démarche, la Municipalité a déjà débuté les réflexions de fond sur la requalification des espaces publics majeurs du centre-ville : Riponne/Tunnel, place de la Gare, place de l'Europe et place Centrale, place Chauderon, esplanade de la Cathédrale et place du Château, place St-François, rue des Terreaux, rue Centrale, ou encore place Benjamin-Constant. Selon les sites et les opportunités, des méthodologies de projet distinctes sont et seront déployées pour répondre aux spécificités des lieux et des enjeux. Quelques démarches et projets récents sont présentés ici à titre d'exemple.

La démarche participative et le concours d'idées en urbanisme initiés en 2019 ont permis de révéler les grands enjeux du secteur Riponne/Tunnel. Dans l'attente du résultat des études permettant de requalifier les espaces publics, il est prévu de réaliser des interventions d'urbanisme tactique<sup>6</sup> dès 2021 sur la place du Tunnel.



*La place du Tunnel revisitée. Source : Wagon Landscaping*

La situation sanitaire exceptionnelle en 2020 a nécessité d'intervenir rapidement sur les espaces publics, en particulier au centre-ville. La fermeture ponctuelle de la rue Centrale au trafic les samedis a été plébiscitée et la Municipalité souhaite explorer la possibilité de piétonniser cet axe au cours de la législature 2021-2026, conformément aux volontés exprimées par le Conseil communal.

---

<sup>6</sup> Voir à ce sujet [fr.wikipedia.org/wiki/urbanisme\\_tactique](https://fr.wikipedia.org/wiki/urbanisme_tactique).



*La fermeture ponctuelle de la rue Centrale au trafic les samedis encourage la mobilité active et améliore la convivialité. Source : CBRE*

La Ville poursuit par ailleurs sa politique de réaménagement au gré des opportunités pour améliorer la qualité de vie des riverain·e·s et améliorer l'attractivité de ses espaces publics. Ainsi, suite à la démarche participative menée avec les riverain·e·s et les commerçant·e·s, le chantier de piétonisation et de requalification des rues de Pré-du-Marché et du Clos-de-Bulle débutera en 2021.

**Cœur de quartier  
Pré-du-Marché  
Découvrez le projet**

C'est de l'histoire que nous sommes allés chercher pour imaginer le réaménagement de votre quartier. Nous avons travaillé avec les commerçants, les habitants et les riverains pour imaginer un projet qui leur conviendrait. Le projet est maintenant prêt à être mis en œuvre.

Le projet est divisé en deux phases. La première phase sera de réhabiliter les façades et de réaménager les espaces publics. La deuxième phase sera de réhabiliter les façades et de réaménager les espaces publics.

**« J'aime la variété  
des commerces  
sur Saint-Roch,  
Pré-du-Marché, etc...  
On est une mini ville  
dans la ville ! »**

« Comment rendre visibles les commerçants pendant les travaux ? »      « Il faut donner envie de rester »  
« La nouvelle place = une place de village »  
« Il faudrait agrandir les terrasses dans le quartier »      « Livreurs ok mais accès contrôlés ! »

Vous êtes des commerçants, riverains ou usagers du quartier ? Contactez-nous au 021 22 11 111 ou sur le site [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)



*Le cœur de quartier sera étendu pour offrir aux habitant·e·s et usager·ère·s des espaces publics apaisés, conviviaux et accueillants pour toutes les générations. Ici, une planche de l'exposition publique sur site qui a donné suite à la séance publique Source : Avalanche, msv architectes*

Pour donner suite aux demandes des commerçants de la rue de Mercerie, un projet de requalification de l'entrée de la zone piétonne est actuellement à l'étude. Il permettra de valoriser cette rue à la fois commerçante et patrimoniale, tout en offrant des espaces de séjour aux gymnasiens de la Cité et en intégrant les thématiques climatiques, avec le renforcement de l'arborisation et l'installation d'un nouveau point d'eau.



*Le projet de requalification de l'entrée de la zone piétonne de la Mercerie permettra de valoriser cette rue à la fois commerçante et patrimoniale, tout en offrant des espaces de séjour aux gymnasiens.  
Photomontage. Source : Projet : MSV - Infographie : Archigraphie*

### 5.3.2 Autour des sites majeurs de mutation urbaine

Cette décennie, la Ville de Lausanne va connaître un développement urbanistique sans précédent : nouveaux quartiers de Métamorphose, développements urbanistiques à Sébeillon, Beaulieu, Rasude, etc. et grandes infrastructures de transport : tramway, métro m3, mise en souterrain du LEB, transformation de la gare de Lausanne. En début de législature, la Municipalité a confirmé sa volonté de coupler ces développements urbains majeurs avec la requalification des espaces publics touchés par ces mutations. Des sites de développement prioritaires ont été identifiés et le plan des investissements adapté afin d'accompagner ces projets et de garantir leur financement.

Par exemple, la mise en souterrain du LEB sera accompagnée d'un projet de requalification complet de l'avenue d'Echallens ; l'arrivée du futur m3 permettra de repenser plusieurs espaces publics majeurs le long de son tracé ; un concours d'idées sera notamment mené en 2021 pour imaginer l'avenir de la place de l'Europe et la place Centrale.



*A l'avenue d'Echallens, la mise en souterrain du LEB offre l'opportunité de réaménager la voirie afin de la rééquilibrer en faveur des modes actifs, tout en augmentant l'arborisation et les surfaces perméables. Source : Ville de Lausanne*

### 5.3.3 Les quartiers

Les nombreux quartiers lausannois n'ont pas été oubliés. La stratégie de la Municipalité vise à offrir des espaces publics de proximité (placettes, places de jeux, rues) aux habitant-e-s de tout âge, en portant une attention particulière à l'apaisement du trafic par le déploiement de zones modérées (zones 30 et zones de rencontre), à la qualité de séjour et aux considérations environnementales (augmentation de l'arborisation et des surfaces végétalisées, création de surfaces perméables, etc.). Ainsi, de nombreux espaces routiers surdimensionnés offrent la possibilité de créer de micro-espaces de séjour. Ces projets s'inscrivent pleinement dans la politique des quartiers adoptée par la Municipalité<sup>7</sup>.



*La nouvelle placette aménagée devant la piscine de Mon-Repos permettra d'accueillir diverses activités de quartier : pédibus, plantages, zone d'attente, vide-grenier. Alors que les travaux sont encore en cours, on peut déjà observer une appropriation de cette nouvelle placette de quartier.*

*Source : Ville de Lausanne*

Les requalifications d'avenues et d'axes de circulation sont aussi l'occasion de renforcer la présence végétale et de créer de petits espaces de séjour. L'introduction de revêtements phono-absorbants contribue également à diminuer les nuisances perçues sur ces axes.

<sup>7</sup> Rapport-préavis N° 2018/12 « Politique des quartiers : première étape ».



*L'avenue Vinet a fait l'objet d'une requalification dans le cadre des études sur le bruit dans le secteur Beaulieu – Vinet, l'aménagement d'assises invite la population s'y attarder. Source : Ville de Lausanne*

Les parcs lausannois sont souvent encerclés d'espaces au caractère fortement routier. Afin de valoriser ces espaces publics majeurs et d'en faciliter l'accès, des projets de requalification sont menés également sur les « franges » des grands parcs publics.



*Le projet de zone de rencontre sur l'avenue des Jordils fera sortir le parc sur la rue, offrant aux promeneurs un espace planté convivial et effaçant la « coupure » générée par la route, en redonnant pleine priorité aux personnes déambulant le long de la promenade de la Ficelle. Source : Hüsler architectes paysagistes*

Sur la place du Vallon, une démarche participative avec les acteurs locaux a permis de déployer une zone de rencontre sous forme de test au cœur du quartier qui sera pérennisée en 2021 ; l'appropriation de ce nouvel espace public contribue à la vie du quartier.



*Semaine de la mobilité 2019 – Ouverture de la rue du Vallon aux piétons. Source : Ville de Lausanne*

Les parvis et abords des écoles sont des lieux primordiaux pour la socialisation dans les quartiers. Malgré un cadre normatif peu propice à l'expérimentation, la Ville souhaite renforcer le caractère apaisé et ludique de ces espaces publics<sup>8</sup>.



*La première zone de rencontre aménagée devant un bâtiment scolaire, au chemin des Magnolias. Source : Ville de Lausanne*

<sup>8</sup> A ce titre, les projets feront l'objet d'une coordination avec la politique des préaux scolaires adoptée par la Municipalité en octobre 2020.

Les places de jeux sont également des espaces publics de quartier grandement appréciés. L'Akabane, place de jeux mobile, permet quant à elle de révéler les potentiels ludiques de différents espaces publics et confirme la nécessité d'offrir des espaces consacrés aux enfants partout dans la ville.



*L'Akabane améliore la qualité de vie et la convivialité dans le quartier (place de la Sallaz).  
Source : Ville de Lausanne*

#### 5.4 Les outils

##### 5.4.1 Les chartes d'aménagement : vers une harmonisation des pratiques

Les choix et parti-pris du passé ont souvent conféré à l'espace public lausannois un caractère fortement routier, souvent en porte-à-faux avec les qualités patrimoniales et paysagères environnantes. Ce constat est confirmé par le Diagnostic des espaces publics mené par l'agence Gehl. Ainsi, au pied de la Cité, la rue Pierre-Viret donne à l'espace public un caractère de périphérie urbaine et non une impression de « promenade des remparts ».

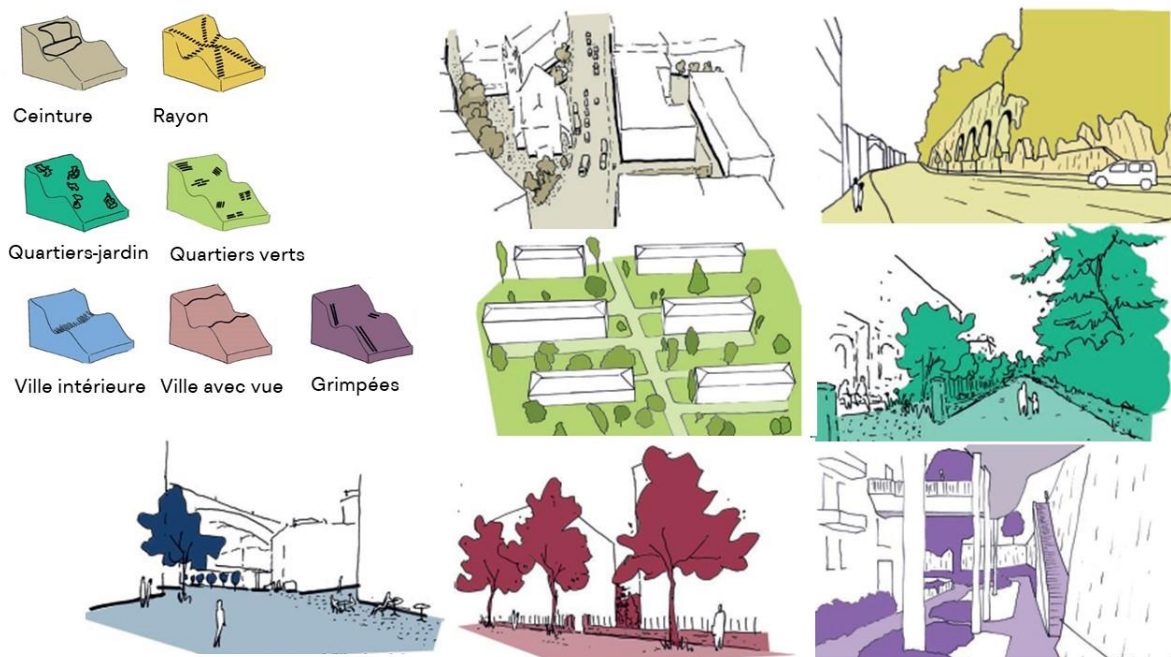


*La rue Pierre-Viret, axe historique faisant partie de la ceinture Pichard. Son aménagement actuel revêt un fort caractère routier qui n'est pas à la hauteur des potentiels du cœur médiéval de la ville.  
Source : Ville de Lausanne*



La Municipalité souhaite se doter des outils nécessaires à une requalification harmonieuse de ses espaces publics, tant au centre-ville que dans les quartiers. Elle a décidé d'harmoniser ses pratiques et vise à se doter d'une charte des espaces publics, qui se base notamment sur les spécificités lausannoises identifiées par la révision du Plan directeur ou l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), et en portant une attention toute particulière aux enjeux environnementaux et aux critères de durabilité.

La charte portera sur les différentes thématiques de l'aménagement des espaces publics : matériaux de sol, mobilier urbain, ou encore végétation et éclairage ; son premier volet, consacré aux identités lausannoises et aux matérialités, est actuellement à l'étude. Un bureau d'études a été mandaté pour recenser et documenter les différentes identités du territoire lausannois, afin d'améliorer la cohérence des futurs aménagements. Ainsi, sept identités typiquement lausannoises ont été recensées.



*La morphologie complexe de la ville, son histoire particulière ont créé un territoire commun d'une grande diversité, qui s'organise toutefois autour de plusieurs identités récurrentes, pouvant également se superposer. Source : E. Bonnemaïson*

La Ville de Lausanne s'est également dotée récemment d'une nouvelle identité pour ses zones de rencontre, afin d'harmoniser les aménagements, d'en faciliter la lecture et d'accompagner le développement des projets sur le territoire : la signalétique, les revêtements de sol ou encore le mobilier urbain ont été repensés et se déclinent sous forme de palettes ; un prototype grandeur nature a également été réalisé à la Bourdonnette.

Enfin, la Ville a multiplié ces dernières années les interventions rapides, légères et réversibles ; le contexte sanitaire de 2020 a amené la Municipalité à accélérer leur mise en place, tout en tenant compte des limites financières et de la durée des procédures administratives courantes. La Municipalité va également harmoniser les pratiques en la matière, notamment en matière de participation.

#### 5.4.2 L'expertise des lausannois·e-s, le monitoring et les bilans d'usages

Les espaces publics de la Ville doivent être pensés avant tout pour répondre aux besoins des personnes qui les pratiquent, et conçus à l'échelle humaine<sup>9</sup>. La Municipalité poursuit ainsi ses efforts

<sup>9</sup> « Cultures and climates differ all over the world, but people are the same. They'll gather in public if you give them a good place to do it ». Jan Gehl.

afin de concilier les besoins et attentes de l'ensemble de ses usager-ère-s et habitant-e-s en accompagnement des projets de requalification des espaces publics. Elle a mis en place plusieurs plateformes de discussion afin d'instaurer un climat de dialogue avec les milieux associatifs et les différents partenaires institutionnels, soit :

- le Groupe des Acteurs Economiques (GAE) se réunit régulièrement, et les projets d'espace public et de mobilité pouvant impacter l'activité économique et commerciale y sont débattus ;
- les plateformes regroupent les différents représentants des associations faitières en matière de mobilité active : le Groupe Deux-Roues Légers (GDRL) et le Groupe Accessibilité Piétonne (GAP), pilotés par les délégués piétons respectivement vélo de la Ville de Lausanne ;
- de nombreuses plateformes d'échange au sein de l'administration permettent de travailler de manière coordonnée sur des thèmes aussi variés que le chemin de l'école, l'ambiance nocturne, la place des aînés dans la ville, les coordinations de quartiers, la participation au sein des projets, etc.

Plusieurs initiatives portées par les services communaux permettent aux citoyen-ne-s de s'approprier l'espace public en fonction de leurs besoins, comme le concours Nature en Ville ainsi que le budget participatif. Par ailleurs, la Ville de Lausanne mène régulièrement des démarches participatives, de forme et d'envergure variée, dans le cadre des projets de requalification des espaces publics. De la simple rencontre de riverains sur site aux chantiers participatifs, en passant par les enquêtes menées à plus large échelle, de nombreux outils sont régulièrement employés afin de saisir au mieux les besoins multiples, parfois contradictoires, des usager-ère-s de l'espace public et des riverain-e-s.

Afin d'accompagner les mutations à venir, la Ville se dotera également d'un certain nombre d'indicateurs<sup>10</sup> pour confirmer la pertinence des actions entreprises. En particulier, les bilans d'usage et les enquêtes de satisfaction seront généralisés, à l'instar de ceux menés sur la place de la Sallaz et dont les conclusions sont partagées au chapitre 8.



*Rencontre au chemin de la Grangette en compagnie du délégué piétons. Source : Ville de Lausanne*

Dans les quartiers résidentiels, une rencontre sur site avec les représentants des riverains et des associations de quartier permet de récolter des informations utiles aux concepteurs.

---

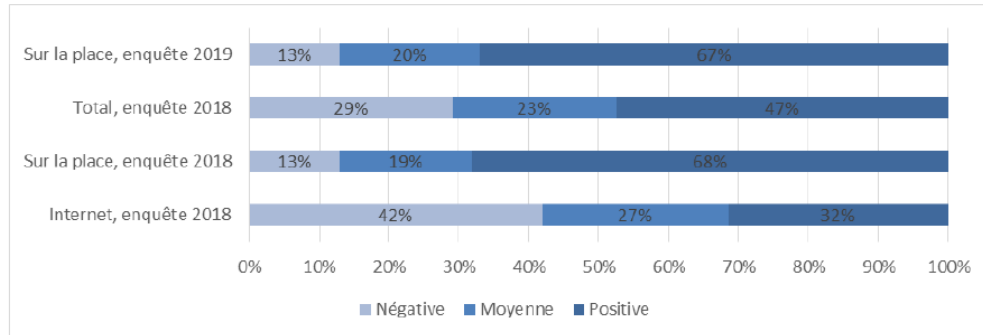
<sup>10</sup> A titre d'exemple, certains indicateurs figurent déjà dans l'Observatoire de la mobilité comme la perméabilisation des sols en voirie.



*La semaine de la mobilité permet de tester chaque année un dimanche sans voitures dans un quartier. A Pré-du-Marché, la population a ainsi pu préfigurer la future zone piétonne, le temps d'une journée conviviale. Source : Ville de Lausanne*



*L'implication des riverain·e·s dans le cadre de chantiers participatifs leur offre la possibilité de prendre en main l'avenir de leur quartier, comme à la place du Vallon. Source : Ville de Lausanne*



**Quelle est votre impression générale de la place de la Sallaz ?**



*Les enquêtes de satisfaction et les diagnostics d'usage, comme celui mené au centre-ville par l'agence Gehl, permettent de tirer des renseignements essentiels sur le ressenti et le vécu des espaces publics ainsi que des quartiers. L'enquête réalisée à la place de la Sallaz, a révélé une utilisation bien plus importante et diversifiée qu'initialement présagée.*

Source : CBRE



*Les marches exploratoires permettent d'approfondir une thématique ou de donner la parole à un public spécifique. La marche sonore menée en centre-ville en 2019 a confirmé la diversité des ambiances sonores mais aussi le sentiment désagréable généré par l'omniprésence du trafic automobile en cœur de ville. Source : Ville de Lausanne*



*Les associations faitières sont régulièrement mobilisées pour se déterminer sur les projets d'aménagement. Ici, des représentant-e-s des associations piétonnes testent le confort de la nouvelle gamme de bancs publics lausannois. Source : Ville de Lausanne*

### 5.5 Conclusion

Les espaces publics lausannois recèlent un fort potentiel, confirmé par les nombreuses demandes du Conseil communal en la matière. La Municipalité propose ainsi une stratégie qui permet de sortir de la logique « utilitaire » pour tendre vers des projets inclusifs, pensés par et pour toutes et tous et contribuant à réduire les inégalités (genre, âge, culture, etc.) et à initier des mesures dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

## 6. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public »

### 6.1 Rappel du postulat

Déposé le 6 septembre 2016 et renvoyé à la Municipalité le 19 septembre 2017 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de se doter d'une véritable stratégie de requalification de l'espace public, notamment pour les places de la Riponne, du Tunnel, Centrale et du Château.

### 6.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité a confirmé sa stratégie de requalification des espaces publics, en particulier :

- la confirmation de sites urbains stratégiques, qui accompagnent la mutation ou des développements urbanistiques (Beaulieu, Sévelin-Sébeillon, Plaines-du-Loup...) ainsi que les grands travaux d'infrastructures de transport (m3, tramway, Léman 2030...) qui comprennent des espaces publics à requalifier ;
- la réalisation d'une démarche spécifique permettant d'ausculter les espaces publics du centre-ville, au travers d'un diagnostic mené par un bureau spécialisé (Agence Gehl Architects).

La Municipalité a exprimé sa volonté d'étudier les espaces publics en incluant dans l'analyse de nouvelles caractéristiques propres aux usages peu documentés dans la pratique professionnelle, notamment ceux des piétons. Elle a de plus initié l'analyse des besoins, en recourant aux outils d'enquêtes sur le terrain, comme l'observation des usages, le comptage de piétons et cyclistes et les méthodes participatives : marches exploratoires, ateliers de travail, etc.

Le diagnostic des espaces publics du centre-ville de Lausanne, réalisé en 2019, intègre les résultats d'une grande enquête menée sur le terrain et utilisant la méthodologie « Public Space Public Life », développée par le cabinet d'architectes danois Gehl Architects. Elle permet d'analyser les différents usages des places, des rues et des parcs de notre ville et de relever ainsi le nombre de piétons en fonction de leur âge et genre. Cette analyse a permis de constater que les femmes, les personnes âgées et les enfants étaient sous-représentés dans les espaces publics du centre-ville ; il convient

donc de mettre en place dès maintenant les actions permettant de garantir une utilisation plus équitable des espaces publics.

Suite à ces réflexions, la Municipalité a validé sa politique d'aménagement des espaces publics qui porte notamment :

- sur l'ensemble du territoire en prévoyant des réaménagements à petite voire moyenne échelle, qui permettent de répondre aux besoins exprimés par les acteurs locaux (riverain-e-s, habitant-e-s, commerçant-e-s, milieux associatifs) avec notamment :
  - des campagnes d'intervention focalisées sur les besoins des piéton-ne-s pour améliorer le chemin de l'école, faciliter et sécuriser les traversées piétonnes, développer des zones de rencontre et augmenter le nombre d'assises ;
  - des projets de requalification d'échelle plus conséquente, réalisés ou en cours, menés le plus souvent sur la base de démarches participatives avec les usager-ère-s et riverain-e-s : Pré-du-Marché, place du Vallon, zone de rencontre Magnolias, zone 30 de Montoie, zone de rencontre des Jordils, quartier de Sévelin, etc. ;
  - des mesures d'aménagement légères : Vallon, Midi-Beauséjour, esplanade de la Cathédrale, avenue de Montelly, installation de parklets, etc. ;
- une réflexion de fond sur les places majeures citées par le postulant :
  - place de la Riponne et place du Tunnel : la démarche urbanistique et le concours d'idées ont été initiés en 2019, et des aménagements transitoires seront déployés à partir de 2021, dans l'attente des réaménagements définitifs planifiés dès 2024 ;
  - place Centrale : le concours d'idées pour la requalification de la place de l'Europe et la place Centrale sera lancé courant 2021 et financé par les crédits d'étude alloués dans le cadre du préavis N° 2020/48<sup>11</sup> ;
  - place du Château : donnant suite aux actions menées à l'été 2020 dans le cadre du test de piétonisation de la Cité, la Municipalité va désormais étudier dans leur globalité les espaces publics de la Cité et de ses abords, incluant notamment la place du Château. Un premier préavis d'études et de réalisations sera soumis à la Municipalité d'ici la fin de l'année 2021.

La Municipalité estime avoir répondu à la demande du postulant.

## **7. Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante »**

### *7.1 Rappel du postulat*

Déposé 7 octobre 2014 et renvoyé à la Municipalité le 15 mars 2016 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de requalifier la place Centrale, en coordonnant si possible ces travaux avec ceux du tram t1.

### *7.2 Réponse de la Municipalité*

La Municipalité a reconnu la nécessité de requalifier la place Centrale, raison pour laquelle elle a inclus cet espace dans sa stratégie de requalification des espaces publics et dans les planifications supérieures, notamment dans :

- le nouveau Plan directeur communal (PDCom), en cours de révision, qui a pour ambition de réaménager les espaces publics majeurs du centre-ville, en étroite coordination avec les grands chantiers à venir, afin de renforcer les fonctions d'agglomération et l'attractivité du centre-ville et traite cette problématique à différents niveaux :

---

<sup>11</sup> Préavis N°2020/48 « Interfaces m3 – Etape 1 – Demande de crédits d'études "Interfaces m3" ».

- le chapitre 3.2.3 relève que « *L'espace public se trouve à l'articulation des enjeux liés aux centralités, à la densité et à la programmation. Il est le service public premier de la Ville et constitue le levier privilégié à disposition des pouvoirs publics pour amorcer une requalification de certains espaces de la ville* » ;
- le chapitre 4 Urbanisation estime que « *L'espace public est un repère identitaire ; il participe à la mise en scène, à l'identité et à l'image de la ville. Autant que le bâti, il véhicule l'image de Lausanne au-delà de ses frontières* » ;
- s'agissant des axes forts, le PDCom préconise « *de profiter de cet effet levier (ici la construction des tram t1 et métro m3) pour accompagner voire accélérer un processus de transformation urbaine* » cette transformation porte dans ce cas dans une requalification des espaces ouverts ;
- « *la réalisation d'infrastructures de transports publics ouvre des opportunités pour développer une approche de transformation qualitative des espaces publics* ».
- le diagnostic des espaces publics Gehl, qui préconise de diminuer le nombre de voitures, d'améliorer la végétalisation, de développer les assises et de renforcer l'attractivité des frontages, c'est-à-dire les espaces en pied de façade.



*Au travers de quelques sites emblématiques, dont la place Centrale, le diagnostic des espaces publics évoque un futur possible pour la place Centrale.*

Il est prévu d'intégrer la requalification de la place Centrale dans le futur concours d'idées relatif au projet place de l'Europe et place Centrale. Le but est de supprimer le stationnement pour permettre de nouveaux usages de cette place. En effet, l'espace public englobant l'articulation du quartier du Flon et du centre-ville commerçant, la place de l'Europe, la place Centrale et leurs franges, recèle des enjeux urbains et de mobilité complexes ; la place de l'Europe est, avec la place Centrale, un espace majeur dans la structure générale des espaces publics lausannois qui articule le quartier du Flon avec l'hyper centre et les rues piétonnes. Actuellement délaissée, du fait de sa fonctionnalité de parking à ciel ouvert, elle ne pourra offrir de nouveaux usages qu'une fois le trafic environnant apaisé ; sa localisation offre un emplacement stratégique pour assurer une activation de rez-de-chaussée commerciaux ainsi que de nouveaux usages pour la ville de demain.

Il est nécessaire aujourd'hui de penser conjointement la requalification de ces deux places majeures (Europe, Centrale) en prenant en considération le bien-vivre en ville en intégrant le changement climatique. Cet enjeu et la typologie susmentionnée intègrent la nécessité d'une réflexion sur la gestion des eaux de ruissellement, sur la couverture végétale future et le climat urbain.

Le phasage des travaux pour l'arrivée du tramway t1, le nouveau m3, ainsi que la réfection du Grand-Pont, aura des conséquences sur les emprises et les études d'aménagement de la place Centrale ; ainsi :

- les travaux du Grand-Pont débuteront en janvier 2022 et dureront onze mois ; l'installation de chantier occupera la moitié de la place centrale et le pied du pont (échafaudages et zone de sécurité) ;
- le démarrage du chantier du tram sur la place de l'Europe est prévu pour la fin 2022/début 2023, avec une fin des travaux pour fin 2025, sous réserve des procédures d'autorisation ;
- le chantier du métro m3, à la place de l'Europe devrait débuter, sous réserve de la décision d'approbation des plans, à la mi-2024 et la zone de stockage de chantier occupera la place Centrale de mi-2024 à 2029 ; la partie sud de la place et les arches au nord seront libérées dès 2028, ce qui permettra d'aménager ce secteur de manière transitoire ou définitive afin d'offrir un lieu de vie à la population.

La Municipalité estime avoir répondu à la demande de la postulante.

## **8. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons »**

### *8.1 Rappel du postulat*

Déposé le 17 janvier 2017 et renvoyé à la Municipalité le 29 juin 2018 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier la suppression du transit et des arrêts de la ligne n° 6 sur la place de la Sallaz afin de garantir la sécurité des utilisat-eur-ric-e-s de la place et de donner un caractère entièrement piétonnier à cette zone.

### *8.2 Réponse de la Municipalité*

Conçue et aménagée à la fois comme une interface de transports publics et un cœur de quartier actif, la place de la Sallaz présente, plus de quatre ans après son inauguration, un bilan positif. Ainsi, si elle remplit pleinement son rôle de plateforme d'échange intermodal, elle est également largement appréciée par ses usager-ère-s comme le révèlent les résultats des enquêtes de satisfaction menée par le bureau CBRE (IConsulting) entre 2018 et 2019.

Au-delà des aspects urbanistiques, il convient de se souvenir que les objectifs du projet de réaménagement de la place de la Sallaz étaient de rabattre les lignes de bus sur le nouveau métro m2 de manière à faciliter le transbordement et l'accès pour les riverains, devant traverser un carrefour parcouru par 40'000 véhicules/jour.

Compte tenu de sa superficie (environ 12'000 m<sup>2</sup>, soit deux fois celle de la place de la Riponne), la subdivision de la place en plusieurs sous-espaces ou placettes permet des appropriations propres aux différents usages. Ce sont plus de 12'000 piétons quotidiens qui sont comptabilisés sur l'axe principal de la place, ce qui est comparable à la place de l'Europe ; le secteur de la place permettant les manœuvres des bus étant aménagé sur une zone de rencontre, le piéton est prioritaire sur les autres usagers de la route ; enfin, environ 50% de la surface de la place est entièrement piétonne et n'admet aucun trafic de véhicules.

Les résultats de l'enquête de satisfaction auprès de cinq cent personnes interrogées sur la place ou par le biais d'un questionnaire en ligne indiquent que les usag-er-ère-s quotidien-e-s ont exprimé une impression très positive. Malgré sa relative jeunesse, cette place est déjà le décor d'une forte vie sociale et les usages observés sont le reflet de cette vie qui s'installe. Toutes les habitudes ne sont pas encore prises et la place présente encore un potentiel d'activation, avec notamment l'instauration de mesures ciblées permettant d'améliorer la cohabitation entre les piétons et les bus, ainsi que la convivialité de la place et de ses alentours. Il s'agit en particulier :

- d'améliorer la lisibilité des espaces de cohabitation piétons-bus ;
- de renforcer l'équipement en mobilier urbain, la végétalisation et l'ombrage ;
- d'aménager une place de jeux pérenne.



Les tl sont également satisfaits de la situation en termes d'exploitation et les retours des chauffeurs sont majoritairement positifs en ce qui concerne l'aménagement et la perception de la place (enquête menée en 2018 par les tl). Enfin, les données d'accidentologie de ces dernières années, sur tout le périmètre de la place, ne démontrent aucune problématique particulière, à l'exception d'un léger incident.

L'analyse détaillée de la cohabitation entre bus et piétons ainsi que des possibilités de délocalisation de certains itinéraires des lignes de bus, réalisée conjointement par la Ville et les tl, indique que la priorité des piétons est généralement bien respectée. Les flux piétons, très aléatoires et naturels, tendent à prouver la bonne fonctionnalité de la place.

Plusieurs variantes de déplacement des itinéraires des lignes de bus ont également été étudiées (regroupement des lignes ou délocalisation hors de la place) qui tenaient compte des critères de sécurité, d'usage, de qualité de desserte, d'impact et d'image et enfin de coûts d'investissement. Elles n'ont pas permis de proposer une variante simple, toutes les options étudiées présentant des coûts d'aménagement considérables tant pour la Ville que pour les tl ainsi que des risques importants, tels que :

- la délocalisation de la problématique de cohabitation entre piéton-bus ;
- une perte importante dans la qualité de transbordement avec le m2, en particulier pour les lignes de bus très fréquentées ;
- la concentration des usages entre piétons et bus et l'accentuation de la problématique de cohabitation ;
- des difficultés d'exploitation des bus pour les tl (risques de blocage, sécurité entre véhicules, etc.) ;
- la perte d'homogénéité, d'attractivité et de vie de quartier.

Dans l'intervalle, la Municipalité a pris des mesures d'aménagements complémentaires légères en 2019 (bacs plantés, tables et banquettes, parasols) et réalisé un test de signalétique. Ces mesures ont fait l'objet d'une deuxième enquête d'usage qui a conclu à la très grande satisfaction des usager-ère-s et à la bonne appropriation de la place, avec 95% d'avis positifs sur le mobilier mis en place, et a suscité des réactions enthousiastes ; 70% des usager-ère-s ont exprimé un avis global positif quant à la place de la Sallaz alors que la problématique liée à la cohabitation avec les bus n'a pratiquement pas été évoquée.

Les derniers aménagements sont en cours de réalisation (signalétique pour les malvoyants) et le projet de pérennisation de la place de jeux est en cours d'étude.



*L'aménagement de la place de la Sallaz a été complété : l'installation de bacs plantés, de tables et de banquettes ainsi que de parasols ont permis d'améliorer sa convivialité.*

La Municipalité estime avoir répondu à la demande des postulants.

## 9. Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »

### 9.1 Rappel du postulat

Déposé le 15 mars 2016 et renvoyé à la Municipalité le 31 janvier 2017 pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier la mise en œuvre de marches exploratoires dans différents quartiers de la Ville de Lausanne, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et d'offrir des solutions concrètes aux problèmes identifiés.

### 9.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité a organisé plusieurs marches exploratoires, dont deux consacrées aux femmes, la première s'est déroulée au centre-ville, en septembre 2018, dans le cadre de la semaine de la mobilité et a réuni une cinquantaine de participant-e-s et la seconde en 2020, dans le quartier de la Borde, qui a réuni une vingtaine de participant-e-s.

Au centre-ville, cette démarche a permis de mettre en lumière plusieurs observations et préoccupations, portant principalement sur des enjeux de sécurité, de confort ou encore de convivialité :

- en matière de sécurité, les principaux points d'attention relevaient l'insécurité urbaine perçue le soir et la nuit (passages étroits, lieux peu fréquentés) ainsi que l'insécurité routière (trottoirs étroits, temps d'attente aux feux trop long, pavés glissants, manque de visibilité à certains passages piétons, cohabitation difficile entre les différents usager-ère-s) ;
- en matière de confort, ce sont les nuisances d'ordre sensorielles qui ont été relevées : nuisances sonores liées à la circulation routière, nuisances olfactives dans certains passages et escaliers, suivies des difficultés relatives à la déambulation des personnes avec poussettes ou à mobilité réduite (PMR) (détours, absence de haltes-répit...) ;
- en termes de convivialité, les points d'amélioration concernent l'absence de terrasses, les vitrines vides et le caractère très minéral des lieux traversés.

A la Borde, la marche a permis de révéler que le quartier recelait de nombreux sites protégeant des nuisances de la circulation, mais peu mis en valeur (lien avec la forêt, toiture du dépôt des tl, places de jeux, etc.). De nombreuses discussions ont également porté sur les enjeux de sécurité et la cohabitation parfois difficile avec des populations marginalisées. Au niveau économique, les participantes ont déploré la faible attractivité des commerces et vitrines sur la Borde. Les participantes ont également relevé le caractère extrêmement bruyant et « gris » de la rue de la Borde, ainsi que le manque d'espaces pour s'arrêter. Les demandes principales exprimées ont porté sur la nécessité d'offrir des lieux de vie calmes et sûres pour les familles, ainsi que d'accorder une plus grande place à la verdure dans le quartier.

Les constats issus du diagnostic des espaces publics Gehl viennent enrichir ces retours, en mettant en lumière les écarts de fréquentation entre les hommes et les femmes observés dans l'espace public : « *La répartition entre les âges et les sexes varie d'un endroit à l'autre et diffère suivant qu'il s'agit d'un jour de la semaine ou du week-end. La tendance générale est qu'il y a quelques pour cent de plus d'hommes dans les espaces publics en semaine, alors que le week-end, la répartition entre les hommes et les femmes est uniforme. Mais la prédominance des hommes dans des endroits comme la place Chauderon et la place de l'Europe pourrait causer quelques problèmes de sécurité.* »

Fort de ces différents retours, la Municipalité souhaite poursuivre une politique d'aménagement plus inclusive. Parmi les actions mises en œuvre, citons notamment :

- l'augmentation et la diversification des possibilités d'assises publiques et gratuites, au centre-ville et dans les quartiers ;
- l'amélioration de la sécurité des lieux par le nettoyage, l'éclairage et la mise en valeur des cheminements, liaisons verticales (nouveaux ascenseurs Sévelin et Montelly) et passages inférieurs piétons (Chauderon, St-François) ;

- l'intégration systématique de points d'eau et augmentation du végétal dans les requalifications (Pré-du-Marché, Mercerie) ;
- la lutte contre le harcèlement de rue ;
- la requalification des places de jeux ;
- la réduction du bruit routier ;
- la sécurisation du chemin de l'école et des traversées piétonnes ;
- l'entretien et rénovation des WC publics ;
- le maintien et renforcement des actions de la brigade propreté.

Par ailleurs, une attention spécifique sera accordée à cette thématique dans le cadre des processus d'études des projets, en mettant par exemple l'accent sur :

- la diversification des mandataires et présence accrue des femmes dans le pilotage des projets (par exemple, équipes internes s'approchant de la parité hommes-femmes) ;
- la recherche de la parité dans la constitution des jurys de concours ;
- le monitoring des usages de l'espace public dans les projets incluant la question du genre (questionnaires, observations in-situ...) ;
- l'analyse et expertise des projets et démarches à venir sous l'angle du genre.

D'une manière générale, les thématiques relevées sont désormais intégrées systématiquement dans les projets d'aménagement et une attention particulière est portée aux dimensions « sensibles » (ou sensibles) – qualités d'ambiance, éclairage, bruits, odeurs – ce qui permet de sortir de la logique « utilitaire » portée aux projets d'aménagement et de mobilité pour tendre vers des projets inclusifs, pensés par et pour toutes et tous.

Fort de ces premières expériences, la Municipalité souhaite désormais poursuivre ces marches exploratoires chaque année dans le cadre de la semaine de la mobilité.

La Municipalité estime avoir répondu à la demande des postulants.

## **10. Impact sur le développement durable**

Les mesures mises en place permettent d'améliorer la qualité de vie des habitant·e·s ainsi que le vivre ensemble et d'accroître l'attractivité de la ville. Elles sont cohérentes avec la politique de mobilité qui préconise d'investir davantage les rues afin de favoriser la marche à pied, d'améliorer leur attractivité et d'en garantir la viabilité commerciale.

Les projets d'aménagement de l'espace public sont l'occasion de rééquilibrer l'usage de la voirie afin d'assurer une place de choix en priorité aux modes actifs et aux transports publics. La requalification des espaces publics contribue à la lutte contre les changements climatiques (le renforcement de l'arborisation et l'introduction de points d'eau réduisent les effets des îlots de chaleur urbains ; la perméabilisation des sols participe à mitiger les effets des événements climatiques exceptionnels. De plus, l'espace public urbain restant particulièrement exposé aux nuisances, la requalification présente l'opportunité de réduire certaines nuisances environnementales directement à la source (bruit, pollution atmosphérique, etc.) ou d'en mitiger les effets) et à réduire les inégalités (genre, âge, culture, etc.) pour tendre vers des projets inclusifs, pensés par et pour toutes et tous.

Un espace public de qualité contribue à l'attractivité commerciale, que ce soit par un effet de vitrine, par la possibilité d'offrir des terrasses aux établissements de restauration ou par leur capacité à accueillir divers événements et manifestations.

Enfin, la requalification des espaces publics contribue à améliorer globalement le sentiment de sécurité, en particulier des usager·ère·s les plus vulnérables.

## 11. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

La mise en place d'une démarche inclusive dans la réalisation d'aménagements de l'espace public permet d'accueillir des usages diversifiés (jeu, rencontre, prélasserment, etc.) et de répondre aux besoins d'accessibilité de l'ensemble de la population en respectant les préceptes de l'accessibilité universelle ; elle facilite le déplacement des usager·ère·s, en particulier des personnes à mobilité réduite, et améliore leur confort et leur sécurité ; la multiplication des assises leur offre l'opportunité d'y faire une pause dans le cadre de leurs déplacements.

## 12. Aspects financiers

### 12.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

### 12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

## 13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2021 / 13 de la Municipalité, du 11 février 2021 ;

oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter

Annexes :

- Lausanne – Espace public & Vie publique – diagnostic des espaces publics du centre-ville
- Synthèse du diagnostic des espaces publics